



<http://folatecoere.free.fr>

*L'efficacité  
Reformiste*

**LATECOERE**  
**TOULOUSE**

**Compte Rendu Mensuel de la réunion des  
délégués du personnel du 18 Juin 2012**

**I. PARTICIPANTS**

Direction : C. PIGNERES- BOUTONNET, M.VAIDIE,

Délégués FO : P.TARDIEU, C.AMIEL, G.CLAVEL, L.TEILLET, P. RIVIERE, R.BRIEZ, P.VESSELA, S. FAGET,  
P.MIQUEL

**II. EMPLOI**

Évolution de l'emploi sur les sites

Effectif au 31/05/2012	GIMONT	TOULOUSE	} <b>1086 CDI DONT 45 CDD ET 52 ALTERNANCES</b>
CADRES	5	313	
ETAM	60	513	
OUVRIERS	70	125	
CDD	11	34	
ALTERNANCE (AP & PR)	14	38	
TRAVAILLEUR TEMPORAIRE	19	101	

**Personnel en détachement longue durée**

LDB	<b>5</b>
LLV	<b>4</b>
USA	<b>3</b>
BOMBARDIER (CANADA)	<b>2</b>

**Personnel en détachement longue durée**

LATECIS	<b>2</b>
AIRBUS TOULOUSE	<b>6</b>
AIRBUS NANTES	<b>1</b>
DASSAULT MERIGNAC	<b>2</b>
DASSAULT BIARRITZ	<b>2</b>
PZL	<b>1</b>
USA	<b>4</b>
AEROSPACE VALLEY	1

### III. PLAN DE CHARGE

Récapitulatif du nombre d'heures effectuées par secteur d'activité ?

Département	Avril 2012	Mai 2012	Tendance
Fabrication structure	48337	42753	↘
BO-traçage	1868	1819	↘
Etude structure	31818	23380	↘
Etude électronique	2618	1353	↘
Fabrication électronique	757	798	↘

### IV. CONGES

En ce qui concerne les dérogations, avez-vous pu établir la liste du personnel présent sur les périodes de fermeture.

- Toutes les demandes ont-elles été accordées ?
- La prestation du restaurant d'entreprise sera-t-elle maintenue ?

*Réponse Direction :*

*«L'ensemble des dérogations a été traité. Nous avons eu quelques soucis pour obtenir une adéquation entre les demandes de dérogation et les besoins durant la période. En volume, nous comptabilisons 301 personnes semaine 31, 183 semaines 32 et 189 semaine 33.*

*Dans ces conditions, nous avons pris comme décision de maintenir ouvert le restaurant d'entreprise la première semaine. Les salariés travaillant semaine 32 et 33 bénéficieront de l'indemnité panier d'un montant de 5.85 euros par journée complète travaillée.»*

### V. PANNEAUX D'AFFICHAGE

Les comptes rendus des visites CHS ne sont pas affichés sur les panneaux prévus à cet effet. Nous vous demandons de faire le nécessaire sur ce sujet.

*Réponse Direction :*

*«Nous prenons en compte votre demande et nous allons nous assurer que le nécessaire soit fait.»*

### VI. D.E.S

Comment se fait-il que la DES n'apparaisse pas sur la nouvelle présentation du groupe 2012 ?

*Réponse Direction :*

*«L'envoi massif de cette présentation aurait dû être plus restreint. En effet, cette présentation est destinée à des investisseurs potentiels, son but est par conséquent de faire un focus sur les principaux métiers. Certes la DES n'y figure pas mais il ne faut y voir aucun message, ni en tirer de conclusion.»*

### VII. PARKING

Il manque toujours des places pour le personnel LATECOERE, les salariés sont obligés de se garer sur des places non banalisées. Où en êtes-vous sur la réflexion du parking 2 roues au bât. 40-41 ? Pouvez-vous nous faire un point sur les problèmes de parking ?

*Réponse Direction :*

*«Les Moyens Généraux essaient de faire le maximum pour trouver des parkings marqués et non marqués, ils ont toujours fait le nécessaire pour trouver des solutions. Il est vrai que la situation va devenir de plus en plus complexe compte tenu des embauches en cours et à venir. Nous vous rappelons que le parking de l'école ISAE est à disposition du personnel.»*

### VIII. HORAIRE D'ETE

Une décision a-t-elle été prise concernant la date de démarrage et les secteurs concernés ?

*Réponse Direction :*

*«Une note concernant l'horaire d'été pour le personnel d'atelier est prévue d'être diffusée début de semaine prochaine. L'horaire d'été sera mis en place du Lundi 2 Juillet 2012 au vendredi 31 Aout 2012.»*

## **IX. GESTION DE MOBILITE**

Dans les ateliers, les salariés nous remontent les constats suivant :

- Perte des règles LATECOERE sur les postes d'encadrement
- Obligation du passage AET
- Malaise sur le personnel atelier expérimenté qui voit se fermer les opportunités d'évolution

Dans les services, les salariés nous remontent les constats suivant :

- Décision de nommer un nouveau responsable sans avoir reçu les personnes qui se sont positionnées officiellement en respectant la charte de mobilité

Suivi des mobilités :

- Toute la procédure d'accompagnement de la personne jusqu'à la prise de son nouveau poste fonctionne.
- Comment suivez-vous l'adaptation réelle au poste ? (surtout dans les 6 premiers mois)

Réponse Direction :

*«Le parcours des agents de maîtrise, nous voulons le voir autrement. Concernant les AET nous ne disons pas qu'il n'y a plus de passage obligatoire mais plutôt que nous préférons les former à des domaines plus larges que le simple calcul des temps, et suivre, ensuite, leur évolution sur le terrain.*

*Il existe un formulaire de qualité de recrutement qui vise à faire un bilan au bout de 3 mois. La personne est en adéquation avec le poste si le recrutement est satisfaisant à 80%, si le recrutement est évalué entre 50% et 80%, un plan d'action est conseillé, si le recrutement se situe à moins de 50% un plan d'action est obligatoire. Ce formulaire est complété pour l'ensemble des recrutements.»*

## **X. TENUE DE TRAVAIL**

Où en est-on sur la négociation concernant le temps d'habillage et de déshabillage ?

Réponse Direction :

*«Nous avons travaillé ces derniers mois conjointement sur les accords concernant les élections, la mixité et les NAO. Nous allons nous pencher à présent sur les deux sujets suivants : le CET et le temps d'habillage et de déshabillage.»*

### **Considération FO**

**La persévérance paie, conformément à ses engagements électoraux le Syndicat FO demande à la Direction d'établir un calendrier de négociations pour finaliser ces deux sujets au second semestre.**

## **XI. DATES**

Pouvez-vous nous communiquer les dates :

- De remise de la médaille du travail ?

Réponse Direction :

*«Les médailles du travail se dérouleront le mercredi 11 Juillet 2012 à partir de 16h30.»*

- De la prime de congés ?

Réponse Direction :

*«Les salariés, en congés au moins deux semaines consécutives au mois de juillet, bénéficieront de l'acompte prime prévisionnel sur le bulletin de paie du mois de juin 2012 (environ 75 personnes sont concernées). Pour les autres salariés, nous vous rappelons que l'acompte prime annuelle sera versé sur le bulletin de paie du mois de juillet 2012.»*

## XII. ACCES INTRANET

Des accès à intranet pour les compagnons (ateliers) ? Nous demandons à ce que tous les salariés soient traités de manière identique et bénéficient du même droit d'accès à Intranet...

*Réponse Direction :*

*«Pour l'instant, il n'est pas prévu de mettre à disposition des bornes en libre service.»*

### Considération FO

**FO déplore que l'ensemble des salariés n'ait pas les mêmes possibilités sur les informations proposées sur intranet.**

**Nous invitons notre Direction à étudier les possibilités pour que cela ne soit plus le cas, et à nous présenter ses propositions au deuxième semestre 2012.**

## XIII. BATIMENT 40-41

Beaucoup de bruits circulent sur les précas, plusieurs solutions sont apparemment envisagées. Pouvez-vous nous dire quel en est le devenir?

*Réponse Direction :*

*«La question concernant les précas relève du CE, par conséquent nous n'y répondrons pas.»*

### Considération FO

**Il est exact que le transfert d'activité doit être évoqué en CE, cependant les délégués du personnel FO sont attentifs aux conséquences sociales que peuvent induire telle ou telle orientation stratégique.**

**Pour FO le personnel lié à l'activité Préca a déjà du s'adapter à plusieurs changement de site et/ou de métier impliquant parfois des adaptations professionnelles.**

**Les délégués du personnel FO souhaitent que ces aspects soient pris en compte dans l'analyse des différentes hypothèses.**

**Les délégués du personnel FO vont demander au Secrétaire du Comité d'Entreprise d'inclure ce point à l'ordre du jour du prochain CE, prévu en juillet 2012.**

Le personnel intérimaire travaillant en équipe effectue des heures supplémentaires jusqu'à 23heures. Nous vous demandons de leur régler les heures de nuit.

*Réponse Direction :*

*«Concernant les heures supplémentaires pour le travail en équipes, nous vous rappelons que les heures supplémentaires bénéficient de la majoration légale et de la majoration pour travail en équipes qui exclue par conséquent tout autre type de majoration. Seul le personnel en horaire décalé de nuit bénéficie de la majoration pour heure de nuit.»*

La prochaine réunion des délégués du personnel aura lieu le **19 Juillet 2012**

Ces réunions permettent de solliciter la Direction au sujet de **VOS PREOCCUPATIONS**.

Alors n'hésites pas à **CONTACTER** ton élu de secteur ou les élus DP pour que les points traités en réunions DP soient au plus proche de tes attentes.